Bureau de santé Porcupine – Services d'inspection de la santé publique

DEMANDE D'ORGANISATION D'UN MARCHÉ PUBLIC

(La demande doit être faite au moins 15 jours avant la saison des marchés.)

RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ

NOM DU MARCHÉ :	DATE D'OUVERTURE : |AA |MM |JJ JOURS DE FONTIONNEMENT (c'est-à-dire samedis, vendredis) : _____ HEURES DE FONCTIONNEMENT (Si les heures varient, indiquez-le) : HEURE D'OUVERTURE :_____ HEURE DE FERMETURE :_____
ADRESSE DE L'EMPLACEMENT : ☐ autres emplacements dans l'espace réservé aux remarques additionnelles ci-dessous	
Le marché est-il en fonctionnement en tout temps, du **1er mai au 31 octobre**?	☐ oui ☐ non
Le marché est-il en fonctionnement en tout temps, du **1er novembre au 30 avril**?	☐ oui ☐ non

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU MARCHÉ

NOM :			
COORDONNÉES : VILLE/VILLAGE :		CODE POSTAL :	
TÉLÉPHONE :	DOMICILE :	TRAVAIL :	CELLULAIRE :
COURRIEL :		TÉLÉCOPIEUR :	

DÉFINITIONS DE TERMES PROVENANT DU RÈGLEMENT 562 MODIFIÉ (Règl. de l'Ont. 493/17) RÉGISSANT LES SERVICES D'ALIMENTATION (R.R.O. 1990)

« marché agricole » : lieu central dans lequel un groupe de personnes qui exploitent des stands ou autres dépôts d'aliments se rassemblent pour mettre en vente ou vendre aux consommateurs des produits qui comprennent, sans y être limités, des produits agricoles, des produits de boulangerie et des aliments en conserve, et dans lequel la majorité des personnes qui exploitent les stands ou autres dépôts d'aliments sont des producteurs de produits agricoles qui mettent en vente ou vendent principalement leurs propres produits.

« vendeurs d'aliments dans les marchés agricoles » s'entend de l'exploitant d'un stand ou d'un autre dépôt d'aliments dans un marché agricole.;

« produits agricoles » : produits qui sont cultivés, élevés ou produits dans une exploitation agricole et destinés à être utilisés comme aliments, notamment les fruits et légumes, les champignons, la viande et les produits de viande, les produits laitiers, les produits du miel, les produits de l'érable, le poisson, les céréales et semences, et les produits à base de céréales et de semences.

REMARQUES ADDITIONNELLES (y compris les autres emplacements, les jours, et les heures)

LISTE DES MARCHANDS

NOM DU MARCHAND :	TÉLÉPHONE:	Marchand vendant seulement des produits agricoles	Marchand vendant des produits non agricoles
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non
		Oui/Non	Oui/Non

Nom :	**Signature** :	**Titre** :	Date :
			|AA |MM |JJ

POUR USAGE INTERNE SEULEMENT

N° de dossier du bureau de santé : [ ]		N° de secteur : [ ]	
DATE DE RÉCEPTION : |AA |MM |JJ		DATE DE RÉVISION : |AA |MM |JJ	
Exemption du **1er mai au 31 octobre**?		☐ oui ☐ non ☐ s.o.	
Nombre de marchands de produits agricoles [ ]	Nombre total de marchands [ ]	Pourcentage [ ]	
Exemption du **1er novembre au 30 avril**?		☐ oui ☐ non ☐ s.o.	
Nombre de marchands de produits agricoles [ ]	Nombre total de marchands [ ]	Pourcentage [ ]	